



Déclaration préalable au CTL du 13/10/2022 (deuxième convocation le 25 octobre 2022)

Madame la présidente,

Solidaires Finances Publiques ne peut s'extraire du contexte économique et social : Pour de nombreuses personnes, la peur des fins de mois s'accroît. Les factures s'alourdissent. Le montant du ticket de caisse grimpe en flèche. Mais les traitements, les salaires, les pensions de retraite ou le RSA, eux, ne décollent pas. Tandis que, « en même temps », les profits de certaines des plus grandes firmes françaises atteignent des sommets.

Partout, pour toutes et tous, les ménages s'agitent pour savoir comment faire face et résister à ce contexte inflationniste inédit. Il est évident que le sujet du pouvoir d'achat est une urgence sociale.

Selon l'Insee, l'inflation en décembre prochain atteindra 6,6% sur un an. La Banque de France estime, pour sa part, qu'en 2023 la hausse des prix devrait s'inscrire dans une fourchette comprise entre 4,3 et 6,9%.

Pourtant, le budget 2023 présenté par le gouvernement envisage une nouvelle année de gel du point d'indice. La onzième après 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021...

En 2016, dans un contexte pré-électoral, le gouvernement Valls avait augmenté le point d'indice de 1,2%.

En juillet 2022, le gouvernement Borne, emporté par la vague d'inflation, a dû revenir sur le gel initial prévu dans le budget 2022 et entériner une hausse de ce point d'indice de 3,5%.

Entre 2012 et 2021, l'inflation cumulée en France a été de 10%, selon les chiffres de l'Insee. Elle sera de 22,8% de 2012 à 2023 (en retenant le scénario moyen de la Banque de France à 4,9% en 2023).

Tous les agents du service public auront donc, sur la base de leur salaire, perdu 18% du pouvoir d'achat de leur point d'indice en douze ans.

Les fonctionnaires n'ont eu d'autre choix que de subir ces politiques. Aucun redressement des finances publiques ne s'est opéré entre 2011 et aujourd'hui. Notre

déficit continue d'être largement supérieur aux 3% de PIB. La dette publique a explosé à plus de 115% du PIB.

Les néo-libéraux martèlent depuis 40 ans qu'il n'y aurait aucune autre alternative à leurs politiques. Ne laissons pas les héritiers de Mme Thatcher détruire l'espoir, et liquider nos droits sociaux.

La France est mise en danger de cohésion politique et sociale. À la mesure de la considération actuelle, quel jeune voudra s'engager pour le plus mauvais patron de France qui maltraite ses titulaires, fait la danse du ventre à des contractuels dont il use et abuse et détruit le sens des métiers de ses agents ? Qu'avons-nous fait pour mériter cela ?

Aux discours néo-libéraux trop vite argumentés sur le poids de la fonction publique, peut-être serait-il temps de substituer un argumentaire fait de vérité et d'engagement. Ce ne sont pas les fonctionnaires qui sont aujourd'hui, en France, le problème de la fonction publique : c'est l'irresponsabilité des chefs de ces fonctionnaires - ministres, présidents d'exécutifs régionaux, départementaux et municipaux - qui, d'un côté ont une gestion clientéliste du recrutement et de l'autre, se reposent sur l'assurance que la vocation des agents garantit durablement la qualité de leur travail.

Le choix du gouvernement d'appauvrir tous les agents du service public, à un moment où l'ensemble de la société française perçoit l'effondrement des services publics, relève d'un pari insensé qui ne pourra que nourrir les tentations populistes qui la parcourent.

Prenons garde à ce que le grand découragement ne finisse par nous gagner et nous emporter !!

La France n'est pas à l'abri d'une situation comparable à celle survenue en Italie, qui vient de renouer avec son passé fasciste.

Un autre monde est possible. Fondé sur la satisfaction des besoins humains, dans les limites des écosystèmes : **Blocage des prix des produits de base et gel des loyers, augmentation générale des traitements, des salaires et des minimas sociaux, retraite à 60 ans, taxation des superprofits, investissements massifs dans la bifurcation écologique, les transports et les services publics...** Tout n'est qu'une question de volonté politique, et dépend d'un sursaut populaire pour résister aux régressions et rouvrir un destin collectif fait de justice, de solidarité et de responsabilité écologique.

Madame la présidente,

C'est dans ce contexte que tous les salariés du privé et du public étaient appelés à participer une grève interprofessionnelle le 29/09 dernier.

L'Ardèche est à nouveau en tête des départements les plus mobilisés de métropole avec 1/4 de ses agent-es en grève !

Le taux de grève monte quasiment à 30 % abstraction faite des A+ du département qui se distinguent toujours par un taux de grève à ZERO !

Enfin toujours sans les A+ dans les CDIF, SIP, SIE, SIP-SIE et le PRS le taux avoisine les 50 % et renoue même avec les taux d'antan du département avec des inspectrices et des inspecteurs en grève à 83,33 % dans les SIP, SIP-SIE et CDIF !

Les revendications des personnels, exprimées lors de la journée de grève et de manifestations de ce 29 septembre, ne peuvent rester sans réponse de la part des autorités politiques.

Madame la présidente,

Solidaires Finances Publiques continue de porter la voix des agents qui se sont exprimés en refusant la mise en place du nouveau réseau de proximité.

Nous ne participerons pas à ce comité technique, ce qui ne nous empêche pas de vous adresser les remarques suivantes :

Concernant la fusion des SIE d'Annonay et Tournon :

Le cadre A du SIE de Tournon n'existe pas au tagerfip puisqu'à Tournon il n'y avait qu'un A (SIP) au Tagerfip suite à la suppression de celui du SIE, pourtant il est bien présent au SIE depuis plus de 2 ans avec une activité consacrée à 80% en gestion pour aider les agents du service.

Par conséquent, au lieu d'avoir 2 A comme c'est le cas réellement actuellement, il n'y en aura plus qu'un au 1^{er} janvier 2023.

De plus, un B du Sie a demandé son transfert au Sip recouvrement et son poste du coup a dû être transféré à Annonay et ne devrait pas être pourvu au 1^{er} janvier.

2 postes de C ont été transférés de Tournon vers Annonay (un poste vacant et celui d'une collègue en arrêt maladie depuis plusieurs mois) L'autre poste de C est-il pourvu?

Concernant la fusion des SIP de Tournon et d'Annonay :

Il manquerait 6 agents C.

Les agents font part de leur inquiétude sur l'intérêt dans le travail à Tournon avec la disparition du cadastre, de la TH, de la redevance....il ne leur reste que de l'IR avec une période de campagne identique en durée, un nombre d'agents beaucoup moins important pour l'assurer et un nombre de contribuables à gérer plus important puisqu'Annonay va assurer le cadastre des 2 résidences et qu'il y aura donc beaucoup moins d'agents pour assurer cette campagne IR.

Encore une fois, les documents préparatoires sont incomplets car vous ne nous fournissez pas un état précis des effectifs réels implantés avant fusion pour pouvoir faire une comparaison avec le TAGERFIP.

Vous ne nous fournissez pas non plus d'état des éventuels retards constatés dans les services.

Enfin nous vous rappelons que votre prédécesseur, Monsieur Jean-François GRANGERET a pris l'engagement formel et maintes fois répété de ne pas déplacer d'agents contre leur volonté, lors des opérations du NRP, qu'ils soient de catégorie C, B ou A
Nous vous rappelons également que le nouveau protocole télétravail du 22/04/2021 précise à l'article 4 qu'un responsable d'équipe ou chef de service peut télétravailler et encadrer ses équipes à distance, dans la limite du nombre maximal de jours de télétravail soit 3 jours actuellement.

Madame la présidente ,

Est-il normal de proposer à des B stagiaires qui arriveront dans les services en mai 2023 des postes au 1^{er} septembre 2023 qui n'existent donc pas encore et qui par définition ne sont pas vacants!

Est-il normal de proposer aux cadres B de Tournon et Annonay s'ils ne veulent pas aller au SAPF alors que la fusion de leurs services n'ont pas encore eu lieu ?

Vous conviendrez qu'il n'y a pas de quoi rassurer les agents sur la pérennité des antennes du département.

Toujours sur ce mouvement nous nous étonnons que les stagiaires n'aient pas accès à ALOA pour déterminer leur vœux. Enfin nous vous demandons que ce mouvement fasse l'objet d'une réunion informelle préalable où nous pourrions exposer les situations personnelles des agents qui nous ont mandatés.

Enfin, le planning prévisionnel du NRP mentionnait la relocalisation du SAR départemental dans les locaux de l'ex-trésorerie de Bourg-Saint-Andéol au 1^{er} septembre 2022.

A quelle date cette opération est-elle finalement reportée ?